



Cahier de revendications commun pour l'industrie alimentaire 2021-2022

1. POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation salariale brute maximale, à partir du 01/01/2021
 - Salaires minimaux et réels
 - Revalorisation des salaires les plus bas par une augmentation salariale forfaitaire
 - Concrétiser la rétroactivité
- Possibilité de négociations au niveau de l'entreprise
- Primes et indemnités :
 - indexation et augmentation
 - opération de rattrapage des primes les plus basses (boulangeries et primes d'équipes)
 - prime de présence
- Prime COVID de 500 € au niveau sectoriel
- Frais de déplacement : intervention transports publics et privés à 100 %

2. DEUXIÈME PILIER

- Augmenter uniquement en dehors de la marge
- Extension du volet solidarité

3. EMPLOI DE FIN DE CARRIÈRE

- RCC et des emplois de fin de carrière : prolongation maximale
- Allocation complémentaire pour emploi de fin de carrière
- Amélioration des jours d'emploi de fin de carrière
- Réduction du temps de travail à partir de l'âge de 55 ans

4. TRAVAIL FAISABLE

- Nouvelle CCT obligatoire tous les deux ans, sanction maintenue et bel et bien appliquée
- Cadre visant à éviter le licenciement pour cause de force majeure médicale
- Amélioration du congé familial
- Complément de garde d'enfants : augmenter le montant et l'âge
- Flexibilité : assimilation des heures supplémentaires pour la prime de fin d'année, lier les heures de relance à l'accord de la délégation syndicale
- Assimilation du temps de changement de vêtements en temps de travail

5. INTÉRIM

- CCT plus stricte avec chiffres mensuels obligatoires, selon le modèle sectoriel
- Accueil obligatoire des travailleurs intérimaires débutants avant la prise de fonction et parrainage/marrainage obligatoire de ces travailleurs intérimaires débutants

6. FORMATION

- Porter le droit individuel et collectif à 5
- Élaborer une offre sectorielle Alimento à laquelle peuvent souscrire les travailleurs à titre individuel
- Cadre sectoriel pour l'organisation de la formation travailleurs des équipes de nuit ou de week-end
- Accords sectoriels visant à soutenir/renforcer le droit à l'information

7. CONCERTATION SOCIALE

- Augmentation du nombre de mandats
- Délégation syndicale par site et non pas par unité technique d'exploitation
- Lever les obstacles à l'installation d'une délégation syndicale dans les PME
- Modalités pour les travailleurs de week-end et de nuit dans le cadre de la formation syndicale + de l'exercice du mandat syndical

8. DIVERS

- Poursuite du renouvellement des classifications de fonctions dans les sous-secteurs, barémisation
- Mesures ciblant les jeunes et les contrats permanents
- CCT sous-traitance : lancement du groupe de travail
- Diversité dans les entreprises: lancement du groupe de travail